

DIFFUSION DES TECHNIQUES ET INNOVATIONS PAYSANNES
EN MILIEU TRADITIONNEL.

La rotation du parc à bétail et la fumure des champs
dans le Nord de la Côte d'Ivoire.

Philippe BERNARDET
CNRS - Laboratoire de Sociologie
et Géographie Africaines

En partant d'un exemple concret et tout à fait ponctuel nous voudrions nous interroger ici sur divers problèmes posés par le développement rural en Afrique. Les diverses tentatives d'associer l'élevage et l'agriculture dans le Nord de la Côte d'Ivoire, menées tant par l'encadrement des programmes de développement que par les éleveurs et les agriculteurs eux-mêmes, nous serviront d'exemples.

La première constatation qui s'impose en la matière est que les solutions trouvées et mises en oeuvre par certains agriculteurs diffèrent de celles initialement proposées par les développeurs. Elle conduit par conséquent à s'interroger sur les causes de cette disjonction.

La seconde constatation est que, contrairement à ce que nous propose l'encadrement, le monde rural n'adopte pas une seule et même solution, mais en expérimente plusieurs à partir d'un même thème. Elle est par conséquent l'occasion d'un questionnement sur le mode d'innovation en milieu paysan.

La troisième constatation est que l'innovation paysanne intègre -le plus souvent en partie- certains aménagements et thèmes techniques élaborés par les développeurs, en sorte qu'il n'y a pas véritablement refus du programme, mais bien plutôt déviation et appropriation de certains de ses objectifs. La question qui se pose

alors est celle des modalités de cette appropriation. Qui s'approprie quoi, et comment ? Le développement ainsi "approprié" bénéficie-t-il à toute la communauté ou bien seulement à quelques uns ? Et, dans ce dernier cas, pourquoi cette appropriation est-elle sélective ou privée ?

Répondre à ces questions, c'est définir en fait les logiques paysannes du développement et c'est, par conséquent, rendre possible leur confrontation avec celles des développeurs. C'est s'interroger sur les voies alternatives possibles et sur les motivations du développement.

I. Expériences d'association de l'agriculture et de l'élevage.

1/ La voie des programmes de développement.

Le développement de l'agriculture et de l'élevage dans le Nord de la Côte d'Ivoire a, pour l'essentiel, été confié à deux organismes distincts : la CIDT d'une part (Compagnie Ivoirienne de Développement des Textiles), initialement responsable du développement de la culture du coton ; et d'autre part, à la SODEPRA (Société de Développement des Production Animales). Jusqu'à ces dernières années (1984), chacune d'elles relevait d'un Ministère spécifique. La première du Ministère de l'Agriculture, la seconde du Ministère de la Production Animale. C'est donc dire combien élevage et agriculture se trouvaient, à l'origine, disjoints dans l'esprit des planificateurs. Cependant, en promulguant l'usage de la culture attelée pour la sole cotonnière, la CIDT ne tarda pas à mettre en oeuvre un schéma de développement intégrant l'élevage à l'agriculture. Pour améliorer l'affouragement des boeufs de culture attelée, et surtout pour mettre en valeur les défrichements des blocs cotonniers, représentant un lourd investissement, la CIDT tenta, après exploitation, l'implantation de cultures fourragères. De son côté, en suscitant la complémentation des animaux afin d'accroître la production de viande, la SODEPRA en vint à vouloir intégrer l'agriculture à l'élevage par la mise en place de soles fourragères dans les exploitations les plus dynamiques.

L'association proposée par l'encadrement technique des programmes de développement repose, on le voit, sur la vieille idée tendant à substituer les cultures fourragères (légumineuses, graminées

et plantes sarclées) à l'exploitation fourragère de l'inculte (jachères et communaux) et des sous-produits de culture, qui caractérise la première phase de la seconde révolution agricole européenne.

Si la solution technique ainsi proposée avait historiquement fait les preuves de son efficacité, les conditions sociales et économiques de sa mise en oeuvre en furent toutefois curieusement ignorées ; et c'est finalement à l'échec qu'aboutirent l'ensemble de ces tentatives d'exportation de modèles européens de développement.

2/ La voie paysanne.

A l'inverse, les agriculteurs ivoiriens expérimentèrent, dans le même temps, divers modes d'association de l'élevage et de l'agriculture dont la caractéristique commune est la récupération des déjections animales afin de fumer les champs, notamment vivriers.

L'innovation paysanne bénéficia pour cela de diverses expériences et utilisa divers moyens tant traditionnels que modernes.

Depuis 1960, et plus particulièrement depuis la sécheresse des années 70, l'afflux régulier dans la région de Peuls soudaniens fut l'occasion pour nombre d'agriculteurs ivoiriens de constater que ces éleveurs, perçus par la population hôte comme de riches personnages par l'importance du troupeau qu'ils possèdent, parvenaient, en utilisant la poudrette de leurs parcs, à une production nettement plus importante de maïs, de mil et de sorgho, que n'importe quel exploitant autochtone, sans pour autant investir davantage de travail dans la terre. Bien au contraire, le système de rotation des parcs de nuit et des cultures, mis en oeuvre par les Peuls, permettait une exploitation permanente des parcelles durant plus de dix à quinze ans parfois, et limitait ainsi le travail de défrichement sans provoquer ni enherbement ni épuisement du sol. Le caractère bonifiant des fécès et de la poudrette de parc ne manqua pas, dès lors, de susciter l'intérêt.

Sur la base de ces observations, diverses innovations furent spontanément introduites par le milieu paysan ; innovations négligées, voire totalement ignorées par l'encadrement technique des programmes de développement :

- implantation des parcs à bétail SODEPRA en amont des cultures de bas fonds, afin que celles-ci bénéficient des écoulements ;

- mise en culture systématique des anciens parcs SODEPRA (1 ha environ à l'origine du projet) ;
- mise en place d'un parcellaire par la juxtaposition de plusieurs parcs SODEPRA, et mise en rotation des animaux sur ce parcellaire.

Curieusement, l'encadrement technique ignore pendant plus de dix ans ces diverses expériences et innovations qui constitueraient pourtant une appropriation des aménagements proposés et dont les modalités sont connues depuis de nombreuses années dans les régions soudano-sahéliennes plus septentrionales. Par contre, la mise en place de soles fourragères, sans essuyer de refus catégorique de la part des paysans, ne suscita aucune dynamique, tant l'investissement en travail, notamment pour l'entretien de la culture, et les difficultés de gestion du pâturage paraissaient importants à l'agriculteur comme à l'éleveur. A l'inverse, les solutions trouvées par le monde paysan consistent à accroître notablement la production non pas de viande mais de céréales, par l'utilisation raisonnée des déjections animales, sans accroître la charge de travail, voire même en la diminuant ; et, pour cela, les agriculteurs redécouvrent et réinventent ce qui se pratique ailleurs depuis des décennies et ce que l'Europe développa largement avant même sa première révolution agricole qui, du XIII^{ème} au XVII^{ème} siècles associa la jachère labourée, la culture attelée et la production de fumier.

Faisons ici deux remarques développées ailleurs par Alfred Schwartz et Philippe Couty dans leurs contributions respectives.

Tout d'abord, par un "détournement" du programme initial, la culture vivrière bénéficie ici du développement non pas seulement de la culture de rente, comme dans le cas analysé par A. Schwartz, mais du développement de l'élevage encore conçu comme moyen d'épargne et d'accumulation, plus que comme moyen de production ou de spéculation.

Ensuite, à l'instar de Philippe Couty, il convient de souligner la priorité que les paysans "accordent au maintien ou à l'accroissement de la productivité du travail", plutôt qu'au simple accroissement des rendements ; bref, à l'importance que représente pour eux toute innovation technique en regard de la dépense de travail qu'elle suscite et de la répartition de cette charge de travail dans le calendrier agricole.

II. Logiques paysannes et "rationalité économique" des développeurs.

1/ Les causes du décalage entre projet et réalisation :

A l'évidence, deux conceptions économiques s'affrontent ici. L'une, paysanne, qui repose sur deux exigences essentielles. Elle vise ainsi prioritairement l'augmentation des productions vivrières sans accroissement proportionnel de la charge de travail. L'innovation n'est acceptée et recherchée que dans la mesure où elle aboutit à une augmentation de la productivité du travail. L'autre condition est la minimisation des risques en prenant pour référence les années de plus mauvaise production.

A l'inverse, les développeurs visent à accroître principalement la production de produits non vivriers, voire d'exportation, sans toujours tenir compte du coût de la main d'oeuvre, précisément parce que, comme on le verra plus loin, ils n'en ont pas encore la maîtrise. A cette fin, ils se réfèrent à des années moyennes ; ce qui accroît les risques en cas d'année déficitaire.

Cette différence de point de vue implique la mise en place de mesures incitatives dès le lancement de l'opération de développement pour susciter son adoption par la population cible : prise en charge, par exemple, par la CIDT, des frais relatifs aux défrichements des blocs cotonniers, au bull ou au treuil ; la culture attelée nécessitant un déssouchage au moins partiel de la végétation ligneuse. Toutefois, au grand dam des développeurs, la culture attelée sert encore, dans ce Nord ivoirien, à implanter la sole cotonnière et à accroître les surfaces cultivées en vivriers dans le cadre d'un système agricole extensif. Aussi les blocs, dont la destinée devait être de permettre la mise en oeuvre d'une agriculture intensive associant cultures commerciales et vivrières, s'intègrent-ils en fait au système traditionnel impliquant leur abandon cyclique après quelques années d'exploitation. Le coût du défrichement, pris en charge par le maître d'oeuvre du projet, dûit alors être lui-même renouvelé et devint considérable.

La SODEPRA se heurta à des problèmes similaires. Le rassemblement des animaux, la nuit, dans des parcs de vastes dimensions, ne fut accepté par les agriculteurs-éleveurs ivoiriens que dans la mesure où l'essentiel de l'investissement fut initialement pris en

charge par la société de développement. De même, les traitements sanitaires ne furent entrepris que dans la mesure où ils étaient gratuits et pour l'essentiel pris en charge par l'encadrement ; rappelons en effet que, pour le paysan ivoirien, le bétail demeure encore un moyen d'épargne plutôt qu'un moyen de production.

La société de développement voulait ici accroître la production de viande alors que pour l'essentiel, le monde paysan cherchait, dans le bétail, un moyen de thésauriser les surplus agricoles, sans grande dépense de travail supplémentaire.

Dès que les subventions diminuèrent et que la gratuité des services fournis par l'encadrement fut remise en cause, ne tendirent à subsister dans l'encadrement que les parcs devenus productifs ; c'est-à-dire ceux détenus par quelques propriétaires individuels visant à faire de leur bétail un moyen de spéculation commerciale au même titre que le coton ; et, d'autre part, ceux éventuellement communautaires, intégrés d'une façon ou d'une autre à l'agriculture vivrière par l'utilisation des déjections animales, faisant du bétail un moyen de production agricole. Cette promotion du bétail au rang de moyen de production passe alors par diverses innovations issues directement du monde paysan et dont nous avons rendu partiellement compte.

2/ Les conditions de l'innovation paysanne et ses bénéficiaires.

Mais il convient de souligner que cette redécouverte et ces innovations supposent remplie une condition essentielle : la concentration relative du bétail, non seulement sur la région, mais aussi et surtout, dans l'unité de production.

Dans la mesure où le rôle d'épargne du bétail dans l'économie paysanne fut renforcé, voire dépassé, et dans la mesure où l'encadrement eut un rôle non négligeable sur le plan sanitaire, la première exigence fut remplie par le développement du cheptel villageois. L'afflux massif d'éleveurs Peuls venus des régions septentrionales plus touchées par les sécheresses successives en renforce considérablement l'effet au niveau régional. La seconde exigence résulte davantage de l'action de l'encadrement qui, pour faciliter le traitement du bétail, suscita son regroupement en parcs communautaires subventionnés, débordant le cadre strictement familial. Aux petits parcs familiaux,

rassemblant 10 à 20 têtes, succédèrent ainsi des parcs beaucoup plus vastes regroupant plusieurs dizaines d'animaux (fréquemment plus d'une centaine) dont la mise en culture ultérieure, après abandon, pouvait être envisagée, compte-tenu de la surface fumée et de la quantité de poudrette accumulée. Toutefois, les limites d'une telle production impliquaient encore que cette exploitation soit réservée seulement à quelques agriculteurs. L'institution de parcs communautaires, dans lesquels chacun place ses animaux et sur lesquels chacun conserve d'ailleurs l'intégralité de ses droits de gestion, conduisit à la création d'une fonction nouvelle : celle de chef de parc chargé de l'organisation des travaux de construction et d'entretien de l'enclos comme du rassemblement de la main d'oeuvre nécessaire aux divers traitements du bétail.

C'est bien évidemment aux notables, jouissant d'une autorité politique certaine, qu'une telle fonction fut habituellement dévolue. C'est par conséquent également à eux que revient le choix des emplacements des parcs à bétail. Aussi est-ce principalement à eux que bénéficie l'utilisation des déjections animales à des fins agricoles, même s'ils n'en sont pas les bénéficiaires exclusifs. La fonction qu'ils remplissent dans la conduite de l'élevage villageois, tout comme l'autorité politique dont ils disposent à l'échelon local, leur permettent ainsi de s'approprier aisément l'engrais animal produit par un bétail qui ne leur appartient qu'en partie. De même constaterait-on que les cultures de bas-fonds, fumées par les écoulements d'un parc communautaire villageois situé en haut de versant appartiennent généralement au chef de parc et à certains autres notables locaux. Enfin, c'est encore aux plus gros propriétaires des parcs communautaires que bénéficie la mobilisation de la main d'oeuvre pour les traitements sanitaires du bétail, dans la mesure où cette mobilisation ne saurait être proportionnelle aux possessions de chacun.

Comme l'a souligné Jean-Loup Amselle (1986), l'image "d'organisations subissant de façon purement passive l'intervention des opérations de développement", tout comme "celle de structures communautaires réagissant de façon globale et indifférenciée aux actions venant de l'extérieur", ne saurait s'appliquer aux "villages africains confrontés au problème du développement".

La "communauté villageoise africaine" n'est ni homogène, ni égalitaire. Elle est au contraire fondée sur des principes de différenciation sociale qui traversent l'ensemble du champ économique et investissent les thèmes de développement, suscitent des innovations techniques susceptibles d'en détourner les objectifs, les rendant ainsi compatibles avec ceux de la société paysanne.

J.P. Olivier de Sardan (1986) a insisté sur le fait que "les aménagements sont toujours l'occasion d'une concurrence entre des stratégies locales d'appropriation foncière, et constituent donc un enjeu pour différents groupes sociaux internes à la société rurale, dans leurs tentatives d'acquérir, d'agrandir, de confirmer, de réaliser ou de valoriser un patrimoine foncier". L'utilisation des déjections animales à des fins agricoles assure en ce sens la permanence et la valorisation des soles cultivées par ceux qui parviennent ainsi à associer élevage et agriculture. Elle renforce l'appropriation des bas-fonds ; elle pérennise l'établissement d'un parcellaire ; bref, elle concourt à l'appropriation privée du sol. Certes, la mise en oeuvre de cultures fourragères conduit à un résultat similaire ; mais elle n'y parvient que par un investissement en travail nettement supérieur et se trouve de ce fait refusée par les agriculteurs.

3/ Les propriétaires du développement.

Le décalage qui s'observe ainsi entre le projet d'un programme de développement et sa réalisation effective, joint aux observations précédentes concernant les bénéficiaires, nous amène à nous interroger sur la propriété réelle de tels programmes.

Le moins que l'on puisse dire est que cette propriété est complexe ; car les fonctions de propriété sont largement partagées entre les promoteurs du programme, le maître d'oeuvre et certains chefs d'exploitation.

Tony Andreani (1986) a rappelé que la propriété n'est ni un simple rapport de force, ni un pur rapport de droit. "Elle est une manière de se rapporter aux éléments matériels et aux résultats de la production" (t.I:458). Elle consiste en un ensemble de fonctions qui sont d'abord de répartition. Le travail "général" de propriété consiste ainsi à répartir la valeur en trois grands fonds : le fonds de remplacement des moyens de production, le fonds de consommation du travail productif et le fonds excédentaire ; ce dernier correspondant

au surproduit et devant couvrir les frais relatifs au travail improductif comme servir à la constitution du fonds de réserve, du fonds d'accumulation et du fonds pour les inaptés au travail.

Dans les sociétés de classe s'y ajoute un fonds spécial d'exploitation, pris sur le fonds excédentaire, et qui comprend le fonds de consommation extra de la classe dominante et de ses divers agents et le fonds nécessaire à la production et à la reproduction des moyens de domination et d'exploitation.

Comme le souligne encore l'auteur : "la répartition serait une fonction complètement aléatoire si elle ne supposait une connaissance des quantités de travail vivant et de travail mort dépensées, et une comptabilisation des conditions et des résultats du procès de production de la valeur à venir" (t.I:418).

D'autre part, en déterminant la grandeur de la valeur du fonds de consommation du travail productif, les propriétaires "déterminent les besoins des travailleurs, leur importance et leur ordre de nécessité" (ibid., p. 431). "Cette première répartition, conclut-il, est la plus importante : c'est elle qui décide de l'étendue du travail nécessaire et du surtravail" (ibid. p. 454). La détermination des conditions et des résultats de la production implique enfin que les propriétaires soient à même de "déterminer quels moyens de production seront utilisés et de quelle façon, quelle sera la valeur et quelle sera la dépense de travail à fournir" (ibid., p. 453).

Dans les programmes de développement servant ici d'exemples, force est de reconnaître que ces fonctions sont réparties de diverses manières entre les différents agents et que s'observe un certain nombre de chassés-croisés susceptibles d'expliquer les dysfonctionnements et les ratés du développement. Ceci n'est toutefois pas spécifique de ce type d'opération. Dans cette société où existe une "spécialisation des unités de production et un échange entre elles, c'est à travers un nombre plus ou moins grand de répartitions particulières que se réalise la répartition globale, à l'échelle de la formation sociale dans son ensemble. Une telle répartition ne peut (donc) s'effectuer sans heurt ni accident" dès lors qu'il n'existe pas de planification consciente (Id. p. 454).

Les "ratés" du développement s'expliqueraient ainsi en grande partie par la répartition particulière des fonctions de propriété à laquelle conduit la réalisation de tout programme de développement, au moins dans sa première phase.

En la circonstance, le pouvoir de déterminer la dépense de travail -pouvoir qui est essentiel- appartient encore aux divers chefs de famille, propriétaires de bovins, et, plus particulièrement à ceux qui ont une position de notable. A ce niveau, si la position du chef de parc est importante, elle n'est cependant pas déterminante. On a souligné également combien l'encadrement technique des projets de développement faisait peu de cas de la dépense de travail qu'implique l'innovation technique externe qu'il promet. N'est-ce pas précisément parce qu'il ne dispose pas -encore- du pouvoir d'en déterminer la dépense ? De ce fait également, il ne peut pas remplir la fonction de répartition du produit qui reste aux mains des propriétaires de bovins bénéficiant de l'encadrement ; que ce produit soit ici la viande, le coton ou les fécès.

A l'inverse, ceux-ci tendent à perdre la détermination des moyens de production utilisables (parcs, blocs cultureux, produits vétérinaires, engrais minéraux, etc), comme le pouvoir d'en déterminer la valeur.

En vérité, l'encadrement technique ne fait actuellement, dans ce genre de programme, que participer à certaines fonctions de propriété ; par exemple celle consistant à déterminer le nombre et la valeur des moyens de production. Il influe par là sur la définition du fonds de remplacement comme sur l'affectation des produits obtenus à des utilisations données. Enfin, par l'aide qu'il apporte en cas d'épizooties, de sécheresses, etc, il intervient dans la définition du fonds de réserve. Diminuant ce dernier, accroissant le fond de remplacement des moyens de production, il influe enfin indirectement sur le fonds excédentaire. Ce n'est que secondairement, et à une étape ultérieure de l'intervention, qu'il peut influencer sur la définition du fonds de consommation du travail productif, relevant encore du pouvoir exclusif des notables et des chefs d'exploitation. Or, ce dernier est principal, en sorte que la propriété détenue par les

maîtres d'oeuvre des programmes de développement n'est ici encore que secondaire. On aboutit alors à ce paradoxe que les principaux propriétaires, dans ce genre de système, ne disposent plus des moyens d'en assurer la reproduction, tandis que ceux qui, par leur intervention externe, agissent sur la reproduction n'en sont pas encore les principaux propriétaires. Les "ratés" du système sont donc inévitables quel que soit l'objectif du programme de développement et quelles que soient les bonnes intentions de ses promoteurs (ONG, etc). Il demeure en outre que tout programme de développement, dès lors qu'il comporte l'apport d'une technologie étrangère et la diffusion de nouveaux moyens de production, conduit à l'appropriation progressive de la production par les tenants du programme en question. Cela est fatalement ressenti par la population cible qui met en oeuvre diverses stratégies de résistance et de détournement. Cette attitude ne peut être déjouée que dans la mesure où est occultée, la plupart du temps, la masse de l'investissement consacré au "développement".

Ainsi, les propriétaires "traditionnels" se trouvent-ils abusés sur la valeur réelle des biens d'équipement qu'ils ont acquis ou qui leur ont été concédés, dans un premier temps, grâce à diverses subventions et donations de toutes sortes ; et se trouvent-ils ultérieurement contraints, pour pourvoir à leur remplacement, de redéfinir le fonds de consommation du travail productif et celui de leur consommation extra, compte-tenu des exigences des maîtres d'oeuvre et des promoteurs du projet. Ainsi ces derniers peuvent-ils, dans un second temps, fixer indirectement la dépense de travail et accroître la dépendance des premiers à leur égard. Ainsi parviennent-ils progressivement à les dépouiller de leurs pouvoirs de propriété.

Le remplacement de ces moyens nouveaux, initialement distribués quasi "gratuitement" par les agents de développement, impose désormais une rentrée d'argent régulière. C'est alors que les paysans peuvent être sensibles aux innovations qu'apportent les vulgarisateurs et techniciens. Mais pour qu'ils en arrivent là, il faut que leur survie dépende, au moins en partie, de l'argent des cultures de rentes et des spéculations commerciales ; bref, que leur mode de production ait été profondément altéré par l'action de développement.

Le passage de la première phase à la seconde dépend bien évidemment des objectifs politiques des promoteurs du projet. S'agit-il simplement de promouvoir de nouveaux rapports de production, ou bien s'agit-il de soumettre l'ensemble de la formation sociale à des intérêts qui lui sont étrangers ?

Dans le premier cas, les "ratés" et les détournements du programme de développement sont inévitables, compte-tenu du caractère contradictoire des rapports de propriété. Dans le second, l'unification de ces rapports de propriété par les promoteurs et les maîtres d'oeuvre du développement permet de résorber ces dysfonctionnements. Mais cela suppose une désappropriation complète de la société rurale des modalités de son fonctionnement et de son devenir par une fragilisation croissante des termes de sa reproduction.

Questionnement en guise de conclusion...

Entre ces deux écueils, y a-t-il une troisième voie possible ? Nous ne le pensons pas dès lors que tout programme de développement, issu de l'extérieur, s'accompagne non pas seulement d'un transfert de valeur, mais aussi et surtout, d'un transfert de technologie qui implique toujours, au moins, une modification de la définition du fonds de remplacement des moyens de production et déplace, vers le bailleur de fonds et ses agents les pouvoirs de propriété ; à moins de ne considérer les possibilités de développement dans le cadre d'apports extérieurs limités en se contentant, à l'instar des tenants de l'approche horizontale pour reprendre la formulation de Philippe Couty "d'inflexions prudentes et révisables" pour tenter, comme le souligne abruptement cet auteur, de "faire du développement ce qu'il n'est pas et n'a jamais été - un processus harmonieux et bénéfique pour tous".

BIBLIOGRAPHIE

- AMSELLE, Jean Loup, 1986, "Le développement vu du village". Communication au 13ème Congrès Européen de Sociologie Rurale, Université de Minho, Braga, Portugal, 1-4 avril 1986, 5 p.
 ANDREANI Tony, 1986, *De la société à l'Histoire*, Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Paris X-Nanterre, 2 vol. 900 et 639 p.
 BERNARDET Philippe, 1984, *Association Agriculture-Elevage en Afrique. Les Peuls semi-transhumants de Côte d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan, 238 p.

BERNARDET Philippe, 1984, "L'association agriculture-élevage en Côte d'Ivoire septentrionale. Utilisation des déjections animales à des fins agricoles", *Journal d'Agriculture Traditionnelle et de Botanique Appliquée*, XXXI, 3-4:187-210.

BERNARDET Philippe, 1986, "Éleveurs, agriculteurs et assistance technique en Côte d'Ivoire. Les épreuves d'une rencontre". Communication au 13ème Congrès Européen de Sociologie Rurale, Université de Minho, Braga, Portugal, 1-4 avril, 23 p.

BERNARDET Philippe (à paraître), *Vache de la Houe, Vache de la Dot. Rapports sociaux et rapports de production liés à la pratique de l'élevage bovin en Moyenne et Haute Côte d'Ivoire*, 359 p.

DELGADO, C., 1978, *Le système d'exploitation agricole des Peuls du Sud de la Haute-Volta : une nouvelle forme d'un ancien modèle d'intégration de l'élevage et de l'agriculture dans la savane de l'Afrique occidentale*, Michigan : CRED, 191 p.

LANDAIS Etienne, 1983, "Analyse des systèmes d'élevage bovin sédentaire du Nord de la Côte d'Ivoire", *Maisons-Alfort, IEMVT*, 2 vol.:334 et 759 p.

MILLEVILLE P., COMBES J., MARCHAL J.Y., 1982, *Systèmes d'élevage sahéliens de l'Oudalan*, Paris, ORSTOM, 127 p.

OLIVIER DE SARDAN, J.P., 1986, "Logiques, détournements, dérives : les sociétés paysannes face aux projets de développement", Communication au 13ème Congrès Européen de Sociologie Rurale, Université de Minho, Braga, Portugal, 1-4 avril 1986, 5 p.

SCHLEICH Karl, 1985, *Beitrag der Bäuerlichen Rinderhaltung zur Ländlichen Entwicklung in Norden der Elfenfeinküste*, Hamburg, Studien zur Integrierten Ländlichen Entwicklung, n° 5, 282 p.